



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

condamnation de l'avocate iranienne Nasrin Sotoudeh

Question au Gouvernement n° 1762

Texte de la question

CONDAMNATION DE L'AVOCATE IRANIENNE NASRIN SOTOUDEH

M. le président. La parole est à M. François Cormier-Bouligeon.

M. François Cormier-Bouligeon. Monsieur le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, ma question est surtout un cri de colère, un cri d'indignation et un cri d'horreur ! À 5 000 kilomètres d'ici, une femme vient d'être condamnée à trente-huit années de prison à l'issue d'un procès inique ! Trente-huit années de prison et cent quarante-huit coups de fouet, pas un de moins ! Cette femme a pour nom Nasrin Sotoudeh, Iranienne, avocate et lauréate du prix Sakharov en 2012. (Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent longuement.)

Quel crime a mérité ce châtement ? Je vais vous le dire ! C'est le courage et c'est l'humanité ! Nasrin Sotoudeh défend les droits de l'Homme ! Nasrin Sotoudeh défend les droits des femmes ! Nasrin Sotoudeh défend les femmes iraniennes qui ont le courage de se montrer en public sans foulard, malgré l'obligation du port du voile qui leur est imposée. (*Des députés non inscrits se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, LR, MODEM, SOC, UDI-Agir et LT.*)

Nasrin Sotoudeh, la mobilisation de notre gouvernement et de l'Union européenne en votre faveur ne fait aucun doute. Madame, si nous avons voulu faire résonner votre nom ici, sur les bancs de l'Assemblée nationale française, c'est parce que vos combats sont les nôtres ! Il y a deux cent trente ans, le 26 août 1789, cette même assemblée adoptait la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, qui proclame comme droits naturels et imprescriptibles l'égalité entre les hommes et la liberté. La liberté, oui ! Ces droits, nous les avons pensés comme universels, valables pour les femmes et pour les hommes, qu'ils soient nés ou qu'ils vivent en France ou en Iran !

Vous défendez la liberté absolue de conscience, comme nous le faisons nous-mêmes. Vous, Nasrin, et nous toutes et tous ici, sommes sœurs et frères dans ce combat. Nasrin Sotoudeh, *you fight for the values which are our values...*

M. Claude Goasguen. On parle français ici !

M. François Cormier-Bouligeon. *...and those of all humanity, that's why the French National Assembly supports you !*

M. le président. Le français est la seule langue de la République !

M. François Cormier-Bouligeon. Aux dirigeants iraniens, je dis : libérez Nasrin Sotoudeh ! (Applaudissements)

sur plusieurs bancs des groupes LaREM, MODEM, SOC, UDI-Agir, LT et LR. – Plusieurs députés non inscrits se lèvent et applaudissent.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, pour une réponse intégralement en français. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.*)

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Le Gouvernement partage pleinement votre émotion et votre indignation. Nasrin Sotoudeh est engagée dans la défense des droits de l'Homme, en particulier ceux des femmes iraniennes qui contestent l'obligation du port du voile islamique, et a reçu le prix Sakharov.

Non seulement la France évoque inlassablement son cas, mais, surtout, le Président de la République a publiquement appelé, vendredi dernier, à l'occasion de la remise du premier prix Simone-Veil, à sa libération. Le Président de la République a souhaité, dans le cadre du G7, la faire symboliquement membre du conseil consultatif pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Sa place était là, autour de la table, à l'Élysée, mais elle était vide, absence à laquelle nous ne nous résignons pas. Le soutien de la France à Nasrin Sotoudeh a d'ailleurs été réaffirmé il y a quelques jours, par la voix de Marlène Schiappa, à la tribune de l'ONU.

Nous poursuivrons cette diplomatie féministe. Nous appelons l'Iran à respecter ses engagements internationaux, notamment le pacte international relatif aux droits civils et politiques. Souvenons-nous : il y a trois mois, nous commémorions les soixante-dix ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Soixante-dix ans plus tard, le combat continue pour rendre effectifs ces droits, en premier lieu la libération de Nasrin Sotoudeh. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM. – M. Claude Goasguen applaudit aussi.*)

Données clés

Auteur : [M. François Cormier-Bouligeon](#)

Circonscription : Cher (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1762

Rubrique : Droits fondamentaux

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 mars 2019](#)